

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – UNE PROGRESSION DES DEPENSES CONTRAINTE PAR DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT FAIBLEMENT EVOLUTIVES.

1 – Les perspectives économiques pour 2007	page 3
2 – Les recettes de fonctionnement	
2-1 <i>Les dotations de l'Etat</i>	page 4
2-2 <i>Les dotations de la C.A.R.</i>	page 5
2-3 <i>Les recettes fiscales et les autres recettes</i>	page 6
3 – L'évolution des dépenses de fonctionnement	
3-1 <i>Les dépenses de personnel</i>	page 8
3-2 <i>Les dépenses de fonctionnement hors personnel</i>	page 12
3-3 <i>L'encours de la dette</i>	page 13

II – LES CREDITS DE PAIEMENT INSCRITS EN 2007 CORRESPONDENT A LA DECLINAISON DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2002-2008

1 – L'ajustement du PPI 2002-2008.....	page 15
2 – Les autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2006.....	page 17
3 – Les principaux crédits de paiement prévisibles en 2007	
3-1 <i>Une ville solidaire</i>	page 19
3-2 <i>Une ville agréable à vivre</i>	page 20
3-3 <i>Une ville moderne</i>	page 22
3-4 <i>une ville rayonnante</i>	page 23
4 – Les actions en faveur du développement durable	page 23

III – ANNEXE : GESTION DES AP/CP

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2007

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires constitue la première étape de la préparation annuelle du budget primitif, il doit amener les membres du Conseil Municipal à débattre sur l'évolution des finances communales.

Il permet aux membres de l'assemblée délibérante d'aborder le contexte général d'élaboration du projet de budget pour 2007. La préparation du budget primitif est conditionnée par des facteurs externes liés aux conditions économiques générales et aux dispositions contenues dans la loi de finances mais aussi par des éléments internes à la collectivité tels que l'évolution des dépenses de fonctionnement ou sa politique d'investissement.

Le débat d'orientations budgétaires est également l'occasion d'ajuster le montant des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour finaliser les opérations en cours de réalisation.

Le débat permettra ainsi d'appréhender dans sa perspective les grands équilibres prévisionnels du budget 2007 avant son vote prévu le 9 février 2007.

I – UNE EVOLUTION DES DEPENSES CONTRAINTE PAR DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT FAIBLEMENT EVOLUTIVES.

Comme en 2006, l'environnement au sein duquel s'élabore le budget primitif 2007 est relativement contraint. Face à ce contexte financier tendu, les budgets des services seront ajustés afin de concilier au mieux leur fonctionnement aux ressources dont dispose la Ville.

1- Les perspectives économiques pour 2007

a) La situation récente : une croissance de l'ordre de 2 % cette année 2006

La croissance économique du deuxième trimestre s'est élevée à 1,2 % d'une période à l'autre. L'acquis de croissance pour 2006 ressort ainsi à 1,9 %. Au total sur les premiers mois de l'année, la croissance de l'économie française continue d'accélérer par rapport à la deuxième partie de l'année 2005. Au total, la performance de cette année sera probablement légèrement supérieure à 2 %.

Au cours du deuxième trimestre, tous les composants de la demande ont été orientés à la hausse : la consommation des ménages progresse (+0,7 % d'une période à l'autre) et l'investissement dans son ensemble est en accélération (+1,5 % d'une période à l'autre). Enfin, sur l'ensemble de l'année, la croissance des importations devrait profiter de la très bonne orientation de la conjoncture internationale.

b) La situation 2007 : une croissance équivalente à 2006 et une inflation maîtrisée.

Selon toute vraisemblance, la croissance de l'économie française sera sensiblement la même qu'en 2006 (2 – 2,5 %).

Dans cette orientation, un peu plus d'emploi permettrait une croissance toujours robuste de la consommation. Les facteurs de soutien consisteraient en :

- l'amélioration du marché du travail, notamment grâce aux mesures de l'Etat, Plan de Cohésion Sociale et Contrat Nouvelle Embauche. La croissance de l'emploi salarié devrait rester comparable à celle de cette année : 0,7 %,
- le taux de chômage devrait continuer à baisser,
- la hausse des salaires devrait rester comparable à celle de 2006. Le gouvernement a déjà décidé notamment une revalorisation de 0,5 % des salaires de la fonction publique en janvier 2007.

En ce qui concerne l'inflation, après une légère poussée des prix à la consommation en 2006 (+ 2%, contre +1,8 % en 2005), l'année 2007 devrait être marquée par un tassement de l'inflation (+1,7%) sous l'effet attendu de la baisse des prix de l'énergie due au repli des prix des produits pétroliers. Le prix du pétrole pourrait en effet passer de 68,5 dollars de Brent en 2006 à 65,5 dollars en 2007, soit un recul de 4% environ.

Pour les taux d'intérêt, on assiste à un relèvement régulier des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne. Cependant, la visibilité des marchés sur les décisions de la Banque Centrale ne dépasse pas 6 à 9 mois. Au-delà d'un an, il n'y a plus de visibilité conjoncturelle, si ce n'est le fléchissement de l'inflation. On peut par conséquent raisonnablement estimer une évolution des taux courts entre 2% et 5,5%, les taux longs s'afficheront autour de 3,75%.

(sources : « La lettre du financier territorial » - octobre 2006)

Compte tenu de ces éléments, le cadrage économique du projet de loi de finances repose sur une croissance de l'économie française dans une fourchette comprise entre 2 et 2,5 %. Cette performance reposerait principalement sur la consommation des ménages.

CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE DU PROJET DE LOI DE FINANCES

(en % de variation)

	2005	2006	2007
PIB	1,2	2-2,5	2-2,5
Importations	6,1	8	6,1
Consommations privées	2,1	2,8	2,8
Investissement des entreprises	3,6	3,6	3,6
Exportations	3,1	7,9	6,2
Prix à la consommation	1,8	1,8	1,8

Ces éléments macro-économiques ont des incidences sur le futur budget tant en fonctionnement (recettes et dépenses) que sur notre investissement (emprunts, évolution des prix proposés par les entreprises pour les marchés de travaux).

2 – Les recettes de fonctionnement

2-1 Les dotations de l'Etat

Le projet de loi de finances pour 2007 décline l'objectif du gouvernement.

a) La consolidation des concours financiers de l'Etat

L'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales sera poursuivi en 2007. Ainsi, le Contrat de Croissance et de Solidarité est reconduit malgré les restrictions imposées aux finances de l'Etat. Dans un contexte budgétaire difficile, les règles d'indexation du Contrat de Croissance et de Solidarité (inflation plus 33 % du PIB pour l'enveloppe normée) seront de nouveau effectives en 2007.

Aussi, avec une hypothèse d'inflation pour 2007 de +1,75 % et une hypothèse de progression du PIB en 2007 de +2,25 %, l'enveloppe du Contrat de Croissance et de Solidarité progressera de +2,22 % en 2007 et même de 2,54 % après la révision des indices d'indexation du contrat pour 2006. Pour mémoire, le contrat avait progressé de +2,73 % en 2006.

Au total, cette enveloppe qui regroupe entre autres la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation Globale d'Equipement et la Dotation Générale de Décentralisation atteindra près de 40 milliards d'euros en 2007.

2.1.1 La dotation forfaitaire

La D.G.F. à elle seule progressera de 2,57 % ce qui représente plus d'un milliard d'euros à l'échelon national. Les différentes composantes de la dotation forfaitaire pourront progresser à leur tour au maximum :

- pour la dotation de base : de 50 % du taux de croissance de la D.G.F., soit environ 1,16 %,
- pour la part superficière : de 1,16 % également,
- pour la compensation de la part salariale : de 50 % du taux de croissance de la D.G.F., soit 1,29%,
- pour le complément de garantie : de 10 % du taux de croissance de la D.G.F, soit 0,23 %.

Pour Rouen, cette progression devrait représenter un montant supplémentaire d'environ **210.000 €**.

2.1.2 La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)

La D.S.U. progressera à nouveau à l'échelon national.

Compte tenu des éléments en notre possession, le montant de la D.S.U. pour Rouen est estimé à **2 M€** en 2007 contre **1,90 M€** en 2006.

Un ajustement de cette recette sera opéré à réception de la notification officielle de son montant lors du vote d'une décision modificative du budget. Il s'agit pour le moment d'une hypothèse prudente.

2.1.3 Les autres dotations

La Dotation de Compensation relative à la Taxe Professionnelle (D.C.T.P.) correspond à des exonérations décidées dans le passé par l'Etat. Elle diminue chaque année car elle joue un rôle d'ajustement au sein de l'enveloppe globale des dotations distribuées par l'Etat. Cette dotation pourrait s'élever à 1,66 M€ si la diminution constatée en 2006 (-11 %) se poursuit en 2007.

En 2006, la Ville a encaissé au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle une somme de **552.084 €**. Ce fonds est alimenté par les recettes de taxe professionnelle d'établissements « dits exceptionnels ». Il est géré par le Département de la Seine-Maritime qui en assure la redistribution auprès de la commune sur laquelle se situe l'établissement mais aussi auprès de certaines communes limitrophes en fonction de différents critères (communes défavorisées, communes d'accueil).

La Ville de ROUEN a bénéficié de ce fonds en 2006 car le nombre de salariés de l'usine Renault Cléon qui résident à Rouen a dépassé le seuil lui permettant d'être éligible à cette dotation. Compte tenu des informations dont nous disposons, le montant 2007 (**592.000 €**) serait un peu plus élevé par rapport à celui de 2006 (de l'ordre de **40.000 €** en plus).

2-2 Les dotations de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (C.A.R.)

En 2006, les dotations versées par la C.A.R. se sont décomposées de la façon suivante :

- **L'attribution de compensation** pour un montant de **18.395.206 €**.

- **La dotation de solidarité communautaire** pour un montant de **2.819.826 €**.

D'après les informations recueillies auprès de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, les dotations 2007 resteraient inchangées pour l'attribution de compensation et avec une très faible évolution positive pour la dotation de solidarité communautaire.

2-3 Les recettes fiscales et les autres recettes

2.3.1 La fiscalité directe locale (taxes-ménages)

Il est proposé d'établir un projet de budget primitif 2007 sur une hypothèse d'évolution des bases brutes de taxes-ménages de **+ 1 %** pour la taxe d'habitation, **+ 0,7 %** pour le foncier bâti et de **0%** pour le foncier non bâti au titre de leur croissance physique et de **+ 1,8 %** au titre d'une prévision de revalorisation forfaitaire décidée chaque année par voie législative.

Ces deux dernières années, le Parlement a fixé cette revalorisation à 1,5 % et 1,8%. Le projet de loi de finances 2007 prévoit une revalorisation de **1,8 %**.

2.3.1.1 L'évolution des bases

EVOLUTION DES BASES NETTES FISCALES DE LA VILLE DE 1999 A 2007 :

Montant des bases nettes fiscales définitives et projetées pour 2007 (Données en euros)

Bases notifiées	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taxe d'habitation	107 568 662	110 703 040	113 473 925	117 091 482	122 245 676	125 344 315	128 830 360
Foncier bâti	117 460 100	120 655 338	123 682 527	127 182 974	130 208 339	133 600 632	136 940 647
Foncier non bâti	245 202	252 818	212 991	225 519	217 162	230 475	234 393
TOTAL	225 273 964	231 611 196	237 369 443	244 499 975	252 671 177	259 175 422	266 005 400

Evolution des bases nettes fiscales notifiées en pourcentage

Evolution des bases notifiées	2001/2000	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004	2006/2005	2007/2006 Prévision
Taxe d'habitation	1,54%	2,91%	2,50%	3,20%	4,40%	2,50%	2,80%
Foncier bâti	-1,27%	2,72%	2,51%	2,80%	2,40%	2,60%	2,50%

Source : Etat 1259 MI – Services fiscaux

Dans l'attente de la notification des bases qui n'interviendra qu'au premier trimestre 2007, l'hypothèse retenue concernant leur évolution est proposée selon le scénario suivant :

- 2,80 % pour les bases de la taxe d'habitation. Cette hypothèse repose sur l'évolution constatée ces trois dernières années. Cette bonne tenue des bases est confirmée par le dynamisme des droits de mutation qui font régulièrement l'objet d'un ajustement à la hausse en cours d'année et par la progression assez marquée de la taxe locale d'équipement. Ce sont autant d'indices qui permettent d'envisager une évolution des bases toujours soutenue pour 2007. La prudence limitera cependant le rythme de progression à 2,80 %.

-2,50 % pour le foncier bâti. La croissance des demandes de permis de construire et l'orientation à la hausse des programmes immobiliers permettent d'envisager une croissance dans la continuité de celle enregistrée ces trois dernières années. La prudence limitera le rythme de progression à 2,50 %.

2.3.1.2 Les taux d'imposition

Comme chaque année, la Ville procédera au vote des taux d'imposition lors de l'adoption de la première décision modificative du budget au cours du mois de mars prochain.

A ce niveau de la prévision budgétaire, il est envisagé une stabilité fiscale par rapport à 2006. La décision finale sera prise, comme à l'accoutumée, au vu de la notification des bases fiscales pour l'année 2007.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Ville	19,99 %	21,01 %	25,08 %
Département	6,53 %	13,16 %	22,74 %
Région	/	4,42 %	9,20 %
Taxe spéciale d'équipement	0,031 %	0,056 %	/
TOTAL			

Le tableau suivant compare la moyenne des taux pratiqués par l'ensemble des grandes villes qui relèvent de la taxe professionnelle unique (T.P.U.) par rapport aux taux de la Ville de Rouen :

	Moyenne de l'ensemble des Villes en T. P.U. (2006) *	Taux d'imposition 2006 pour la Ville de ROUEN
Taxe d'habitation	20,29%	19,99%
Foncier bâti	22,25%	21,01%
Foncier non bâti	35,52%	25,08%

Source : Association des Maires de Grandes Villes de France et Dexia (villes en T.P.U. ou mixte)

Les taux votés par la Ville de Rouen en 2006 restent inférieurs à la moyenne des villes de France intégrées dans un groupement intercommunal à taxe professionnelle unique, telle qu'elle apparaissait en 2006.

2.3.2 Les autres recettes :

Au-delà des contributions directes, la Ville de Rouen perçoit :

La taxe additionnelle communale aux droits de mutation : Depuis quelques années, l'évolution observée de cette recette tant en volume qu'en valeur, a fait preuve d'un certain dynamisme, grâce à la fois à la politique foncière menée depuis 4 ans mais aussi à la bonne tenue du marché de l'immobilier. L'évolution de cette recette est complexe à anticiper car elle possède une part conjoncturelle non négligeable, elle est cependant orientée à la hausse ces trois dernières années (**2,5 M€** inscrits au budget 2006, réajustés à **2,9 M€** en décision modificative n° 3 (DM 3) 2006, **3,4 M€** encaissés fin octobre 2006 et près de **4 M€** constatés au compte administratif (CA) 2005. Par prudence, cette recette a été estimée à **3 M€** en 2007.

Les droits de stationnement : En 2006, il avait été prévu une somme de **2,21 M€** au budget primitif. Le montant est ajusté pour 2007 de façon prudente (**2 M€**) au regard de la montée en charge progressive du stationnement résidentiel. Le renouvellement du parc d'horodateurs ainsi qu'une surveillance accrue de la Police Municipale afin d'éviter un effet « amnistie » contraire à l'esprit civique nous conforte dans cette prévision.

La taxe sur l'électricité : son niveau d'encaissement devrait se situer à **1,8 M€** car elle est relativement stable d'une année sur l'autre.

La taxe de séjour continue à être relativement dynamique, elle est évaluée pour 2007 à **160.000€**.

Rôles supplémentaires : Compte tenu de montant constaté chaque année (**443 000 €** au CA 2005 et **793 000 €** constaté fin octobre 2006), une estimation prudente conduit à inscrire un montant de **350 000€**.

3 - L'évolution des dépenses de fonctionnement

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2007, les services se sont attachés à reconduire les dépenses courantes à l'identique par rapport à 2006 et à financer les dépenses nouvelles par redéploiement de crédits, par des économies mais aussi dans certains cas par l'obtention de recettes nouvelles.

L'étroitesse des marges de manœuvre financières n'empêche pas pour autant la Ville de Rouen de poursuivre l'amélioration des services rendus aux Rouennais.

3-1 Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel représentent environ **56 %** de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement. Il est donc indispensable de maîtriser leur évolution car elles augmentent de manière quasi mécanique compte tenu notamment du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'évolution normale de la carrière de chaque agent municipal (avancement de grade, promotions, etc.).

La faible hausse des recettes fiscales est intégralement absorbée par l'évolution des dépenses de personne, soit environ (2,45 %).

Comparée aux collectivités de même taille, cette augmentation des dépenses de personnel, cette année encore, devrait être limitée tout en permettant les créations de postes liées aux projets « phares » de la Ville : poursuite du recrutement pour préparer l'ouverture de la médiathèque, Maison de la Famille Terre des Enfants, Gros-Horloge, réouverture du muséum en février 2007, etc.

La perte des recettes de taxe professionnelle en 2000 a privé la ville de Rouen d'une recette plus dynamique que les recettes de taxe d'habitation et de taxes foncières. Depuis lors, l'évolution mécanique des recettes fiscales permet à peine d'assurer l'évolution annuelle des charges de personnel à périmètre constant.

Cela n'empêche pas d'envisager une politique dynamique des ressources humaines :

a) Développement de la mobilité interne

La mobilité interne demeure un véritable outil de gestion des effectifs. La dynamique est forte et intéresse le personnel :

- 39 recrutements ont été pourvus par cette voie en 2004.
- 76 mobilités internes ont été conduites en 2005.
- 61 en 2006 (situation à la mi-novembre).

En 2007 la Ville poursuivra la valorisation de l'image de la mobilité interne auprès des personnels. L'objectif est dans ce cadre de favoriser le volontarisme des agents, pour que ces derniers s'inscrivent dans cette démarche, à même d'enrichir leur profil professionnel.

Le développement de la mobilité interne, au niveau budgétaire, a comme conséquence de mieux maîtriser les dépenses nettes pour la Ville, par le fait d'un pilotage optimisé des emplois et des compétences. De plus, en favorisant les transversalités entre directions, cette mobilité renforce l'efficacité des services.

b) L'effort de formation

L'enveloppe de frais pédagogiques était au budget primitif 2006 de 244.000 € (en plus des 411.742 € de cotisation CNFPT).

En 2007, la demande des services, l'évolution des métiers des collectivités locales conduisent à continuer cet effort.

Il convient de noter qu'afin de concilier l'augmentation des besoins recensés et les moyens financiers dont dispose la Ville, la DRH a développé la formation en interne (cette évolution est particulièrement sensible depuis le début de l'année 2006).

Cette orientation de la politique des ressources humaines en la matière s'est principalement orientée vers les finances, la bureautique, la préparation aux concours et examens, permettant ainsi de valoriser les compétences de formateur de certains agents municipaux.

La demande de la DRH dans ce contexte est de poursuivre la revalorisation des crédits de formation à hauteur de 80.000 € comme cela a été le cas entre 2005 et 2006.

Les crédits devraient donc s'élever au BP 2007 à **324.000 €**.

Si ce niveau de crédits était validé, l'utilisation de ces derniers s'orienterait en priorité vers :

- des formations permettant à l'agent d'enrichir son profil dans le cadre d'une mobilité interne,
- des Valorisations des Acquis de l'Expérience (V.A.E.).

Cette mesure tend à mieux répondre aux besoins exprimés dans le cadre des 5 axes prioritaires de la Ville en matière de formation : les formations spécifiques pour une réussite des projets prioritaires de la Ville en 2007, le développement de la santé au travail, le développement du professionnalisme pour l'exercice de service public ou la maintenance des connaissances « cœur de métier », la gestion et l'anticipation des emplois et compétences, la formation au management.

c) Résorption de la précarité

Au cours de l'année 2006 a été élaborée une « charte de résorption de l'emploi précaire », dont le but est d'accorder à l'ensemble des agents en situation précaire des conditions d'accès identiques aux postes permanents.

Ce nouvel outil d'analyse des candidatures doit permettre de prendre en compte non seulement les compétences de l'agent (et ses diplômes), mais aussi l'ancienneté, la qualité de service, le temps de travail et à qualité relationnelle dont il fait preuve.

Dans ce cadre, la D.R.H a poursuivi l'effort de résorption de la précarité. Il est à noter que la Ville a ainsi intégré 34 agents à début octobre 2006 (rappel 2005 : 23 intégrations).

- 11 agents temporaires,
- 6 agents en emplois d'insertion,
- 17 agents horaires.

Cette politique sera poursuivie en 2007, notamment pour les agents horaires ou temporaires depuis longtemps en contrat avec la Ville.

L'année 2006 aura permis à la DRH d'effectuer la transition entre les dispositifs Contrat Emploi Solidarité (CES) et Contrat Emploi Consolidé (CEC) et les nouveaux emplois Contrat d'Avenir (CA) et Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Pour ces derniers, 41 emplois ont été créés cette année.

Pour 2007, les principales évolutions relatives aux charges de personnel sont les suivantes :

- Valeur du point d'indice :

L'augmentation de la valeur du point d'indice en 2006 est de 0,25 % sur douze mois alors qu'au BP 2006 a été inscrite une augmentation de 0,6 % (410 000 €).

Ce scénario explique l'économie sensible sur cette ligne des dépenses de personnel.
GVT 2007 (BP) estimé à 417.000 € (soit 0,6 % de la masse salariale de référence 2007).

- Refonte des carrières des agents de catégorie C :

Suite aux accords signés le 25 janvier 2006 au niveau national prévoyant la restructuration des carrières de la catégorie C, un **projet** de texte modifiant le décret du 30 décembre 1987 a reçu un avis favorable le 27 septembre 2006 du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Le texte prévu vise les catégories A / B et C. Il tend à une simplification des règles d'évolution de carrières et des grades.

Parmi les principales mesures, il est à noter qu'un 11^{ème} échelon est prévu pour les agents de catégorie C ainsi que la création d'une nouvelle échelle indiciaire, dite « échelle 6 ». Pour les agents de catégorie B des changements dans les règles de reclassement sont prévus et pour les catégories A de nouvelles règles de reprises des services faits dans le privé.

Néanmoins en 2007 la DRH devra financer l'effet report de la hausse de la valeur du point d'indice constatée en 2006 (juillet 2006 : + 0,5 %). Cet effet report est évalué à **174.000 €**.

La hausse prévue de la valeur du point devrait intervenir à compter du mois de février 2007 (0,5%). L'hypothèse d'une augmentation de la valeur du point de + 0,5 % au mois de novembre 2007 a également été prise en compte (soit une hausse globale de + 0,53 % sur l'année).

Pour 2007, cette hausse correspond à **370 000 €**.

- Analyse du GVT :

L'importance des effectifs des agents de catégorie C, tous statuts confondus, contribue à développer un GVT spécifique (avec un certain nombre d'agents positionnés sur l'échelon terminal de leur grade).

Le GVT annuel moyen des collectivités territoriales est généralement estimé entre 0,7% et 0,8 %. Pour Rouen, celui-ci est évalué pour l'année 2007 à 0,6 %, soit 408.000 €.

Les mesures mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2007 auront un coût évalué à hauteur de **445.200 €**.

- Emplois aidés et non permanents :

Les propositions budgétaires 2007 dans ce domaine prennent en compte la quasi-extinction du dispositif CEC, progressivement remplacé par les CAE.

Pour mémoire, il est rappelé que l'année 2006 a vu la superposition du dispositif CEC et des dispositifs CA et CAE.

Au regard de ces éléments, il est envisagé de ramener au BP 2007 les crédits relatifs aux emplois aidés (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, Contrats d'Avenir, Apprentis, Adultes Relais) à **903.000 €**, contre **1.185.000 €** au BP 2006.

- Régime indemnitaire :

La Ville de Rouen poursuit sa politique de revalorisation de la Prime Mensuelle de Service (PMS). Après 3 ans (2003 - 2005) de forte évolution (+34% en moyenne, toutes catégories confondues), les agents de catégorie C bénéficieront en 2007 (comme en 2006) d'un nouvel effort : +100 000€.

- Œuvres sociales et culturelles – Prestations sociales :

Un effort important est consenti envers le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles (COSC), au travers :

- de l'augmentation de la subvention : + 30 000 €.
- du versement direct par la Ville de l'Allocation Enfants Handicapés : + 36 000 €.
- de la prise en charge du personnel salarié du COSC : + 26 000 €.

Ces évolutions conduisent à une augmentation directe et indirecte de 30% des moyens confiés au COSC.

Par ailleurs, la Ville de Rouen renforce sa participation dans l'amélioration des conditions de travail du personnel :

- Amélioration du dispositif Titres-Restaurant.

Il est envisagé d'améliorer la contribution de la Ville dans le cadre du financement des titres repas accordés aux agents.

Plusieurs options sont actuellement à l'étude (augmentation de la valeur faciale des titres repas, augmentation de la part Ville uniquement). Le volume financier supplémentaire prévu en 2007 à cette fin est de : 15 993 €.

- Mise en place depuis septembre 2006 d'une participation aux frais de transport et extension dès janvier 2007 (46.000 € pour 2007)

3-2 Les dépenses de fonctionnement hors personnel.

Les dépenses des services resteront contraintes encore cette année avec une évolution d'environ 2,1% pour les achats de fournitures et d'énergie. Une valeur cible d'environ 32,60 millions d'euros (dont 1,64 millions d'euros d'effet volume lié aux modalités de comptabilité du contrat de restauration scolaire) sera consacrée aux charges à caractère général (30,32 millions d'euros en 2006).

Cette évolution prend toutefois en compte les charges prévues en particulier pour faire face à l'augmentation continue des coûts de l'énergie et des fluides. Tout compris, c'est-à-dire y compris chauffage urbain, cette hausse des prix de l'énergie devrait générer une dépense supplémentaire pour la Ville d'environ 500.000 € l'année prochaine.

La démarche « Agenda 21 » en cours viendra compléter l'approche purement financière de collecte de l'information par la mise en place d'une batterie d'indicateurs propre à mesurer les efforts de la collectivité pour réduire les consommations de fluides et d'énergie (poids du papier à recycler, kilowatts consommés par agent, etc.).

3-3 L'encours de la dette

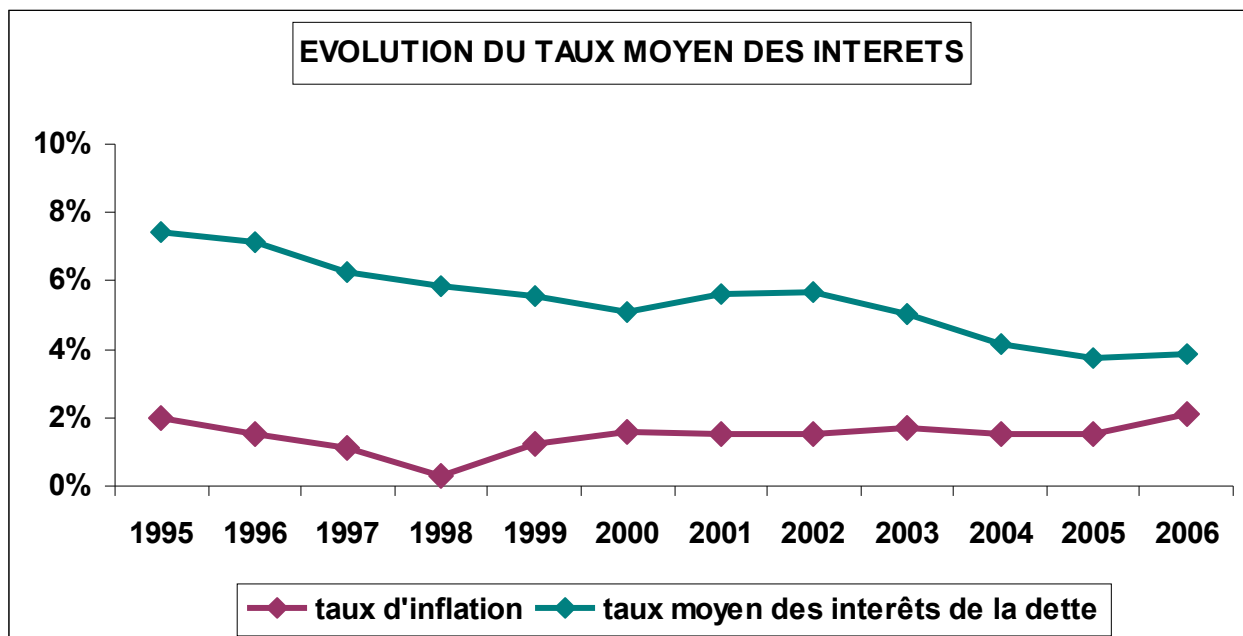
L'encours de la dette propre de la Ville au titre du budget principal s'élevait au 1^{er} janvier 2006 à **139.836.121,78 €**.

Il est nécessaire d'emprunter **16.000.000 €** pour financer partiellement les investissements de l'exercice 2006 dont le montant est évalué à près de **42.000.000 €**. Parallèlement, le stock de capital emprunté sera amorti à hauteur de **12.514.669,20 €**.

Ainsi, l'encours de la dette, en dehors de toute opération sur amortissement, sera de **143.321.452,58 €** soit une augmentation de 2,49 %.

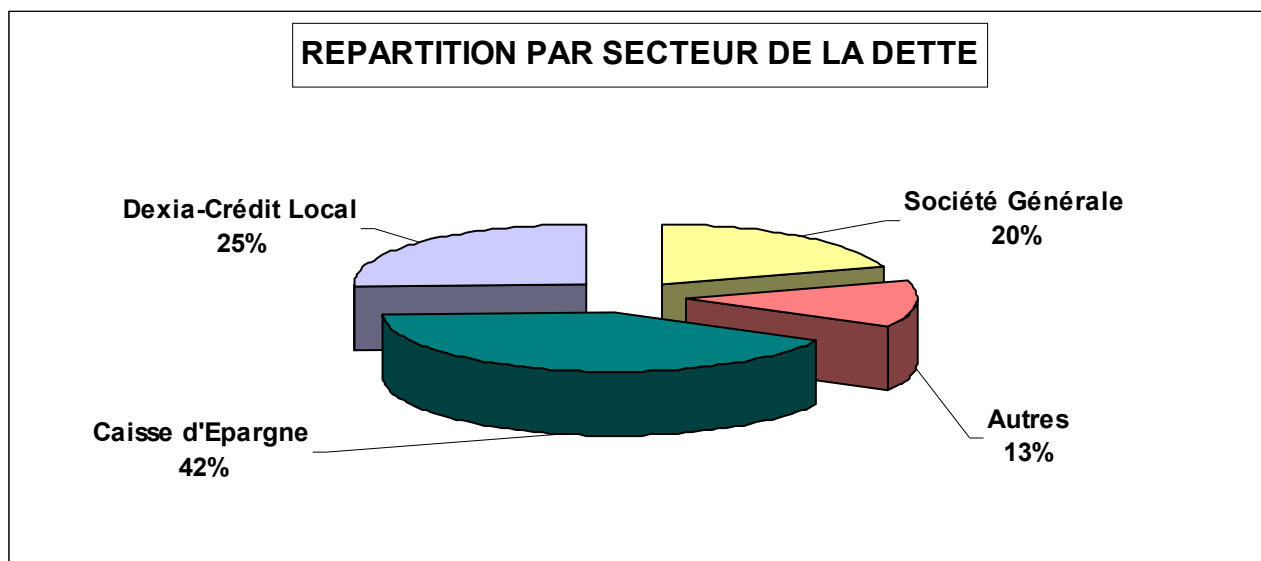
Par ailleurs, il convient de prendre en compte la progression sensible des taux d'intérêts variables, sous l'impulsion conjointe d'une timide croissance économique et de l'augmentation des taux directeurs décidée par la Banque Centrale Européenne (BCE). Dans la mesure où ces taux variables représentent pour leur ensemble près de 54 % de l'encours de la dette de la Ville, cette tendance haussière ne peut être ignorée. Ainsi, la charge de la dette pour l'exercice 2007 est estimée, hors opérations de couverture, à **5.520.000 €**, soit une augmentation de 1,40 % par rapport aux prévisions du BP 2006, variation modérée si l'on considère le bond effectué par les index sur le 1^{er} semestre 2006 (+ **16,5 %** pour l'euribor 12 mois, par exemple).

A ce jour, le coût moyen global hors swap de la dette de la Ville est **4,13 %** (4,28 % en ce qui concerne les taux fixes, 3,36 % quant aux taux variables). La gestion des swaps permet de réduire ce taux. La durée résiduelle moyenne de l'encours est de moins de 13 ans.



Au sein de cet encours, la Ville dispose de plus de **25.000.000 €** d'emprunts de type « ouverture de crédit à long terme » qui présentent le double avantage de pouvoir être utilisés comme des lignes de trésorerie court terme classiques et de réduire sensiblement la charge de la dette, puisque les intérêts ne pèsent que sur le capital effectivement utilisé et sur la stricte durée de cette mobilisation.

La Ville de Rouen a trois principaux partenaires financiers. Il s'agit de la Caisse d'Epargne, de la Société Générale et de Dexia qui représentent à eux trois plus de 87 % de l'encours.



La combinaison d'une gestion active de la dette et d'une utilisation optimale de nos ressources permet à Rouen d'avoir une bonne appréciation de sa gestion par le magazine L'Expansion (Novembre 2006) qualifiée par cet article comme étant celle « d'un bon père de famille ». Rouen est en effet dans la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants (hors Paris).

II – LES CREDITS DE PAIEMENT INSCRITS EN 2007 CORRESPONDENT A LA DECLINAISON DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2002-2008

Il est rappelé que les investissements de la Ville de Rouen sont gérés sous la forme **d'autorisations de programme et de crédits de paiement**. Les autorisations de programme sont pluriannuelles. Elles permettent d'engager l'opération d'investissement sur le plan comptable et juridique. Elles constituent la limite maximale financière arrêtée par la Ville sur les engagements des futurs investissements. Pour autant, les crédits inscrits au budget correspondent à ce qui est nécessaire pour permettre le paiement effectif des investissements. Cette méthode de gestion budgétaire optimise les crédits inscrits au budget de la Ville sans un recours inutile à la fiscalité ou prématurément à l'emprunt.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2002-2007 a été ajusté l'an passé sur la période **2002-2008** pour tenir compte du calendrier électoral qui prolonge d'un an la durée du mandat municipal.

Le présent rapport d'orientations budgétaires doit permettre de faire un point d'étape sur l'exécution en termes de crédits de paiement des différentes autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2006. Il indiquera, dans cette perspective, les principaux crédits de paiement à inscrire au budget primitif 2007 ainsi que les ajustements de programme nouveaux pour couvrir le terme du mandat.

1 – L'ajustement du PPI 2002-2008 pour couvrir le terme du mandat

Au regard de l'ajustement réalisé l'an passé et du délai court qui sépare le terme du mandat du vote du budget 2007, le PPI sera aménagé de façon mineure. La démarche entreprise consiste à financer les moyens nécessaires à la réalisation des opérations dites récurrentes (maintenance, travaux dans les écoles, sécurité renouvellement d'équipement, etc.), à faire face, par la mobilisation de ressources, à la montée en charge des opérations liées au Grand Projet de Ville (G.P.V.), et à privilégier les projets dont la réalisation concrète sera visible pour nos concitoyens en 2007 et 2008.

Ce montant du PPI 2002-2008 a été arrêté à **249 M€** en 2004, réévalué à **273,8 M€** fin 2005, réajusté à **289 M€** en 2006 et corrigé à **304 M€** pour 2007-2008 compte tenu de l'allongement de la durée du mandat. Les AP correspondant au PPI réajusté 2002-2008 seront ouvertes dès le BP 2007 au regard du faible nombre d'années qui nous sépare de la fin de la mandature.

Afin d'éviter un gonflement artificiel du programme sectoriel G.P.V, la Convention Publique d'Aménagement du quartier de la Grand'Mare est inscrite depuis le BP 2006 en charge nette.

L'ajustement du PPI a été réalisé en tenant compte, d'une part, de l'évolution des programmes sectoriels et de leur rythme d'exécution sur la période restant à couvrir. Les résultats sont synthétisés sous la forme du tableau présenté ci-après :

Celui-ci présente le montant du PPI en AP fin 2006, puis celui projeté au BP 2007, les crédits de paiement ouverts en 2006 toutes décisions modificatives cumulées et les crédits qui restent à ouvrir soit en 2007, soit en années ultérieures.

**Les crédits de paiement demandés par programmes sectoriels et PPI projeté au
BP 2007**

Programmes sectoriels	Montant PPI 2002/2008 à fin 2006	Montant PPI 2002/2008 projeté au BP 2007	CP mandatés Antérieurs à fin 2005	CP ouverts 2006 (y. compris DM3)	CP demandés au BP 2007	CP PPI Ultérieurs
ESPACES PUBLICS	42 955 821	43 144 497	15 984 785	7 088 034	9 322 030	10 749 648
ESPACES VERTS	7 440 317	7 440 317	3 756 792	1 612 948	971 009	1 099 568
EQUIPEMENTS SPORTIFS	14 354 066	14 538 267	8 533 172	3 792 694	1 414 356	798 045
ENSEIGNEMENT - ECOLES	13 139 521	13 392 619	9 843 151	1 298 854	1 318 497	932 117
PETITE ENFANCE	4 194 215	4 869 336	816 317	1 198 283	2 141 729	713 007
JEUNESSE	6 320 873	7 770 873	2 177 501	613 945	1 420 536	3 558 891
BATIMENTS - PARC AUTOMOBILE	12 959 977	13 289 176	6 771 678	2 633 543	2 178 471	1 705 484
ACTIONS FONCIERES	19 017 442	19 588 761	9 995 805	4 265 676	2 070 694	3 256 586
AIDE SOCIALE	994 303	1 684 303	378 040	262 381	478 881	565 001
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6 306 718	6 316 672	1 878 401	2 715 048	960 000	763 223
EQUIPEMENTS CULTURELS	47 038 241	50 116 673	5 117 810 14 812	4 267 964	6 408 937	34 321 962
GRAND PROJET DE VILLE	65 922 257	70 336 257	758	13 767 644	13 016 918	28 738 937
HABITAT	6 581 977	6 979 977	1 073 010	3 333 000	1 800 500	773 467
INFORMATIQUE	3 684 145	3 793 762	2 950 881	389 858	310 544	142 478
MOYENS DES SERVICES	8 689 572	9 164 856	4 041 396	2 657 962	1 707 066	758 430
PATRIMOINE HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	14 063 932	14 063 932	3 334 400	2 486 845	1 101 360	7 141 327
URBANISME	4 885 903	7 510 903	935 753	1 016 877	1 818 865	3 739 408
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	278 549 280	294 001 181	92 401 651	53 401 556	48 440 393	99 757 581

Programmes sectoriels Budgets annexes - Hors taxes	Montant PPI 2002/2008 à fin 2006	Montant PPI 2002/2008 projeté au BP 2007	CP mandatés Antérieurs à fin 2005	CP ouverts 2006 (y. compris DM3)	CP demandés au BP 2007	CP PPI Ultérieurs
THEATRE DUCHAMP-VILLON	5 270 000	5 270 000	502 728	361 288	300 000	4 105 984
THEATRE DES ARTS	5 200 000	5 200 000	474 159	4 128 563	100 000	497 278
TOTAL BUDGETS ANNEXES	10 470 000	10 470 000	976 887	4 489 851	400 000	4 603 262
TOTAL GENERAL Budget principal + Budgets annexes	289 019 280	304 471 181	93 378 538	57 891 407	48 840 393	104 360 843

2 – Les autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2006

Programmes sectoriels	AP 2006*	CP mandatés antérieurs (2002/2005)	TOTAL CP 2006 ouverts*	CP engagés au 14/11/2006	%	CP mandatés au 14/11/2006	%
ESPACES PUBLICS	42 955 821	15 984 785	7 088 034	1 990 309	28,08%	3 895 577	54,96%
ESPACES VERTS	7 440 317	3 756 792	1 612 948	399 936	24,80%	774 902	48,04%
EQUIPEMENTS SPORTIFS	14 354 066	8 533 172	3 792 694	1 018 341	26,85%	2 464 611	64,98%
ENSEIGNEMENT - ECOLES	13 139 521	9 843 151	1 298 854	369 309	28,43%	862 785	66,43%
PETITE ENFANCE	4 194 215	816 317	1 198 283	303 236	25,31%	807 931	67,42%
JEUNESSE	6 320 873	2 177 501	613 945	224 971	36,64%	334 199	54,43%
BATIMENTS ET PARC AUTOMOBILE	12 959 977	6 771 678	2 633 543	1 223 560	46,46%	1 259 932	47,84%
ACTIONS FONCIERES	19 017 442	9 995 805	4 265 676	622 939	14,60%	2 920 511	68,47%
AIDE SOCIALE	994 303	378 040	262 381	18 444	7,03%	232 362	88,56%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6 306 718	1 878 401	2 715 047	1 530 366	56,37%	1 025 134	37,76%
EQUIPEMENTS CULTURELS	47 038 241	5 117 810	4 267 964	1 380 366	32,34%	2 592 849	60,75%
GRAND PROJET DE VILLE	65 922 257	14 812 758	13 767 644	1 511 466	10,98%	3 667 947	26,64%
HABITAT	6 581 977	1 073 010	3 333 000	0	0,00%	1 511 170	45,34%
INFORMATIQUE	3 684 145	2 950 881	389 858	131 365	33,70%	239 349	61,39%
MOYENS DES SERVICES	8 689 572	4 041 396	2 657 962	971 975	36,57%	1 197 108	45,04%
PATRIMOINE HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	14 063 932	3 334 400	2 486 845	669 436	26,92%	1 475 214	59,32%
URBANISME	4 885 903	935 753	1 016 877	63 825	6,28%	474 713	46,68%
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	278 549 280	92 401 651	53 401 556	12 429 844	23,28%	25 736 294	48,19%

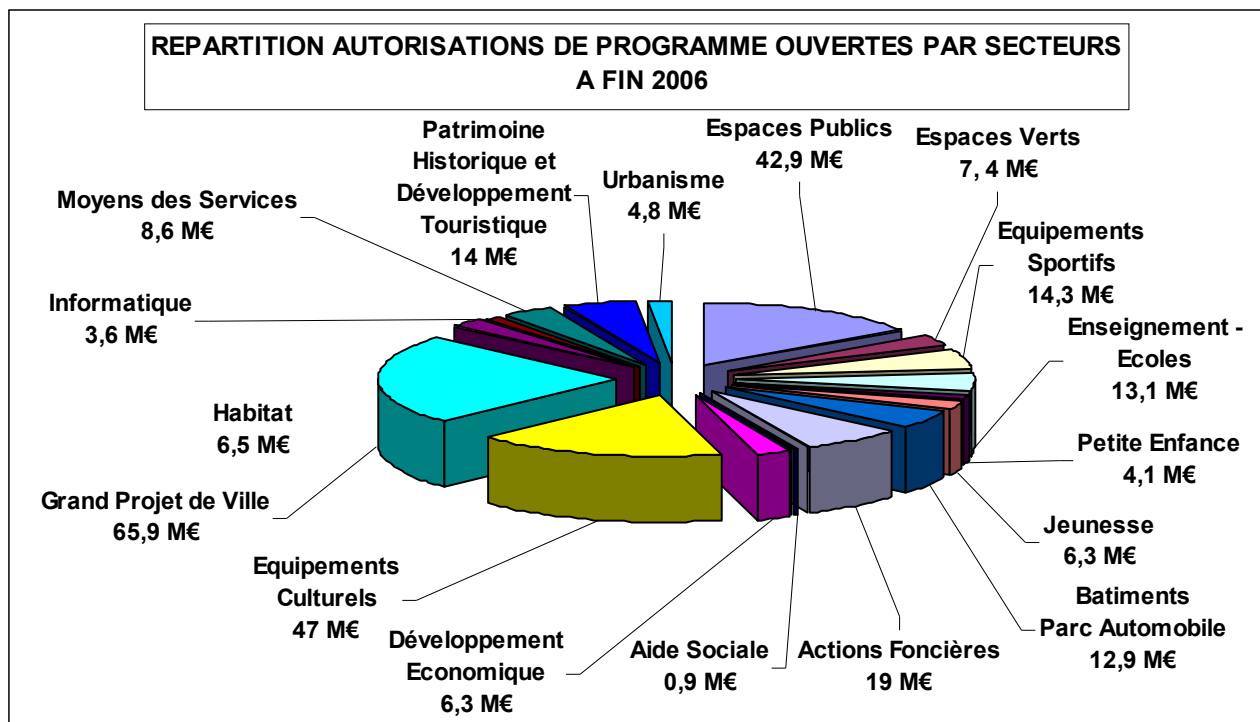
BUDGETS ANNEXES - HORS TAXES

THEATRE DUCHAMP-VILLON	5 270 000	502 728	361 288	107 715	29,81%	252 128	69,79%
THEATRE DES ARTS Hors taxes	5 200 000	474 159	4 128 563	151 319	3,67%	3 536 041	85,65%
TOTAL BUDGETS ANNEXES	10 470 000	976 887	4 489 851	259 034	5,77%	3 788 168	84,37%
TOTAL GENERAL	289 019 280	93 378 538	57 891 407	12 688 878	21,92%	29 524 462	51,00%

* Le total des crédits de paiement prend en compte les crédits mandatés entre 2002 et 2005 ainsi que les crédits ouverts à la fin de l'année 2006 après la DM3

A la fin de l'année 2006, les autorisations de programme ouvertes s'élèvent à **289 M€** sur un P.P.I projeté de **304 M€**. Le taux de mandatement sur CP ouverts en 2006 approche les 55 % début novembre 2006.

En excluant les A.P ouvertes pour le projet Médiathèque (35 M€) et celles ouvertes pour le GPV, le taux de réalisation des AP ouvertes sur le budget est proche de **58,83 % sur la période 2002-2006** (situation arrêtée à octobre 2006). Ce taux est particulièrement significatif et marque la dynamique de l'activité des services. Ce taux devrait progresser encore d'avantage compte tenu de l'accélération des réalisations des opérations en cours.



Parmi les principales autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2006, on peut citer :

- Le Grand Projet de Ville pour **65,9 M€** qui regroupe à la fois la participation de la ville au G.I.P./G.P.V. mais aussi les opérations réalisées dans le cadre des conventions publiques d'aménagement « Grand'Mare » et « Grammont » et TEOR.
- Le programme sectoriel « Equipements culturels » pour **47,03 M€**, dont **35,88 M€** sont affectés à la construction de la future médiathèque.
- Le programme d'amélioration des espaces publics (voirie propreté) pour près de **42,9 M€**, dont plus de **13,7 M€** sont consacrés à la maintenance du patrimoine.

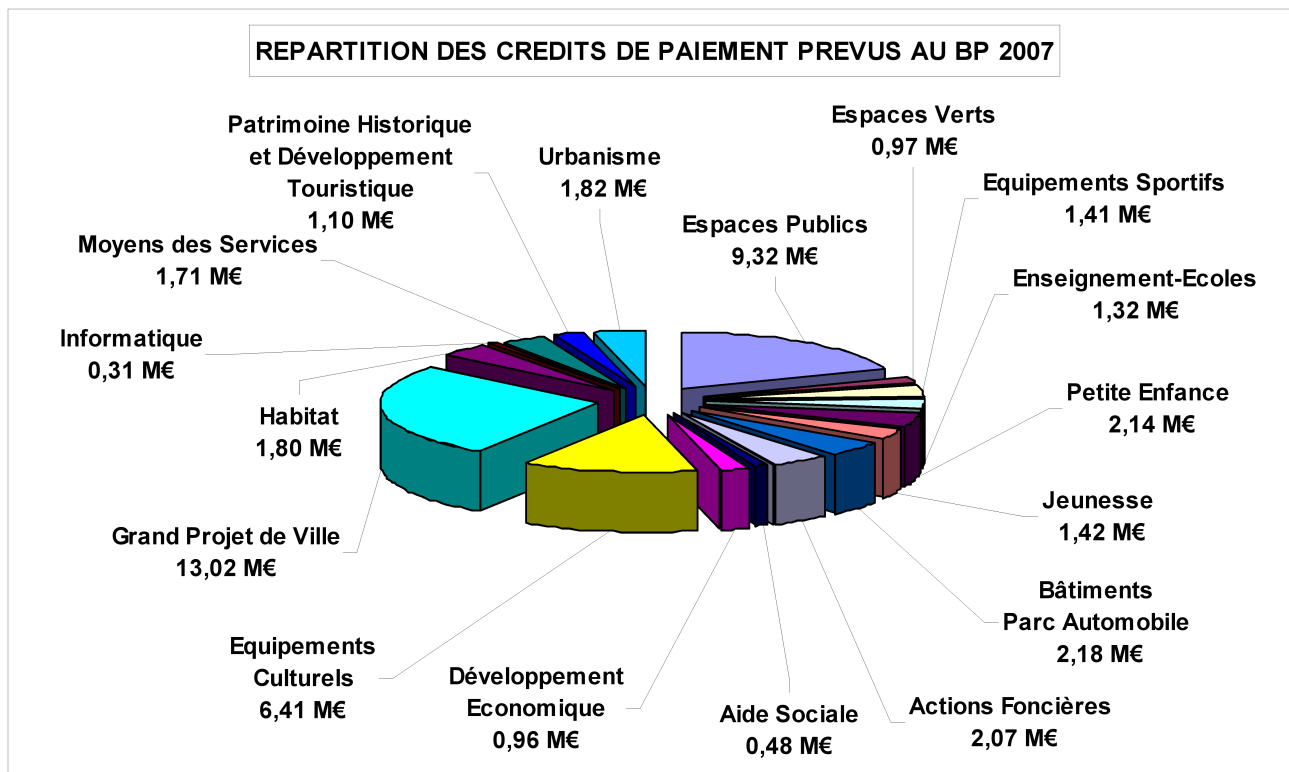
3 – Les principaux crédits de paiement prévisibles en 2007

A ce stade de la préparation budgétaire, la masse des crédits de paiement prévisibles pour 2007 pourrait s'élever à environ à **48,44 M€** dont **41,60 M€** pour ce qui concerne les travaux effectués en maîtrise d'ouvrage propre ou par un aménageur et à **6,84 M€** pour les subventions d'équipement versées à des maîtres d'ouvrage extérieurs.

Le montant des CP ouverts en 2006 (après DM3) s'est élevé à **53,4 M€**.

L'action municipale est guidée depuis 2001 par un certain nombre d'ambitions visant à rendre notre ville plus **solidaire**, **agréable**, **moderne** et **rayonnante**. Elles ont façonné l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement 2002-2008.

Ces différents thèmes guideront l'action municipale jusqu'au terme de ce Plan Pluriannuel d'Investissement. Ils participeront à la transformation du tissu urbain de la Ville de Rouen à l'horizon 2010, pour aboutir à une communauté plus **dynamique**, **solidaire** et **ouverte** sur l'extérieur.



3-1 Une ville solidaire

La volonté de rendre notre commune **plus solidaire** s'exprime au travers de nombreux programmes d'investissement qui sont réalisés directement par la Ville ou par des maîtres d'ouvrage extérieurs, tels que Rouen Seine Aménagement pour ce qui concerne les conventions publiques d'aménagement, ou le Centre Communal d'Action Sociale pour la réalisation d'une Maison des Aînés et la réhabilitation de ses locaux.

Le logement social

En 2007, la Ville de Rouen participera sous la forme de subvention d'équipement aux programmes sectoriels réalisés par les bailleurs sociaux tant en ce qui concerne la construction sociale neuve que la réhabilitation de logements sociaux. Il convient de rappeler que la Ville de Rouen s'est engagée à intervenir au côté principalement de l'Etat au plan de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) visant au rétablissement de l'équilibre de l'OPAC Rouen Habitat. Ainsi, sur la période 2005-2013, la Ville financera des mesures patrimoniales (construction, réhabilitation, démolition et Plan Triennal Ascenseurs) à hauteur de **897.000 €** et, sur la même période, elle participera à la remise à niveau du patrimoine locatif à hauteur de **10.120.000 €**.

Maison de la Famille Terre des Enfants

La Maison de la Famille verra le jour dans le quartier Grammont en 2007. Elle proposera aux Rouennais une crèche collective de 30 places, un nouveau site d'accueil pour la crèche familiale Les Cigognes, le Relais Assistantes Maternelles de la rive gauche et un espace Parents-enfants. Un montant de **1.977.000 €** pour cette opération sera mobilisé l'année prochaine. L'ouverture en fin d'année 2007 de cette structure fortement attendue marque l'implication de la municipalité à répondre à l'accueil des jeunes enfants. Dans le cadre agréable d'un quartier rénové, cet équipement complète les infrastructures en cours de réalisation dans le quartier.

Les Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) « Grand'Mare » et « Grammont »

Elles poursuivent leur phase haute d'exécution avec la réalisation d'aménagements structurants. Les équipements prévus sont attendus par la population et seront facteurs de revitalisation de ces quartiers. Le parc Grammont ou les aires de jeux à la Grand'Mare (maîtrise d'ouvrage directe de la ville) contribuent déjà à l'amélioration du cadre de vie. Cette dynamique d'aménagement est désormais en phase opérationnelle et les crédits de paiement en 2007 seront mobilisés à cet effet (**8,4 M€ en 2007 contre 8,2 M€ en 2006**).

Les Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) « Luciline » et « Aubette-Martainville »

Contractualisée avec Rouen Seine Aménagement (RSA) en juin 2006, la démarche de reconquête urbaine au sein des quartiers Ouest et de volonté de faire de l'entrée Est la vitrine technologique de Rouen en synergie avec le CHU débutera en 2007 par les études de conception et en fin d'année par la consultation des entrepreneurs. Un crédit de **650.000 €** est prévu dès 2007 pour ces deux opérations.

TEOR Hauts de Rouen

En outre pour les opérations réalisées directement par la Ville, des crédits de paiement sont sollicités à hauteur de **2,67 M€** pour l'aménagement de TEOR sur les Hauts de Rouen. Le planning de réalisation des travaux prévoit une fin de chantier (y compris les stations TEOR) pour fin mars début avril 2007. Les plantations seront achevées à l'automne 2007.

3-2 Une ville agréable à vivre

L'amélioration de la qualité des espaces publics (rues et places, éclairage, espaces verts et plantations, mobilier urbain, etc.), de la sécurité des déplacements et de l'animation de la ville correspond à notre volonté d'aboutir à une ville plus **agréable à vivre**.

L'amélioration des espaces publics

- Outre les crédits de paiement liés à la **maintenance du patrimoine** et les **divers aménagements urbains**, le budget 2007 prévoit des crédits destinés à financer les projets en phase finale de réalisation (protection du plateau piétonnier, etc.), la mise en place active de bacs enterrés plus propres, plus discrets et plus sûrs. L'effort fait par la Ville pour la réalisation du TEOR en centre ville continue à mobiliser les finances de la Ville (**452.000 € en 2006, 1.103.000 € en 2007**).

Enfin, l'aménagement des bords de quai dans le cadre du programme de réhabilitation de l'Espace des Marégraphes en liaison avec le Port Autonome de Rouen nécessitera une

mobilisation de crédits en 2007 d'environ **500.000€**.

- Le contrat de Partenariat Public-Privé pourrait voir ses premiers effets en 2007, s'il est adopté lors d'un prochain Conseil Municipal du 1^{er} semestre 2007, avec la construction d'un Poste de Commandement et de Régulation du Trafic automobile (PCRT) (rue Orbe), le démarrage progressif du changement des candélabres, des feux tricolores. Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) sera mis en œuvre de façon progressive sur l'ensemble du territoire. Un crédit de **500.000€** sera affecté pour ces seuls investissements.

- A noter également la prise en compte de l'accueil des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments publics communaux par la mise en place de rampes pour les personnes handicapées (**140.000 €** au BP 2007).

La création de nouveaux espaces verts et la préservation de l'environnement

Préserver l'environnement c'est aussi construire durable. Début 2005 a été lancée la création de 100 logements « Villas Urbaines Durables » selon les normes de maîtrise de l'énergie. Ce projet inédit sur Rouen d'opération de développement durable est mené conjointement par un bailleur social et un opérateur privé. Les logements seront livrés en 2007. Dans le même esprit, la future médiathèque sera construite selon les normes Haute Qualité Environnementale (HQE). En ce qui concerne les espaces verts, la richesse environnementale du secteur allant de la colline Sainte-Catherine à Repainville n'est plus à démontrer ; cette vallée verte est appelée à devenir le Parc Naturel Urbain de Rouen où seront privilégiées les initiatives en matière environnementale, sociale, historique, culturelle, touristique ou archéologique. Un premier crédit de **100.000 €** sera consacré à la revalorisation des paysages.

La multiplication des « Zones 30 » en ville (rue de la République, axe TEOR) sera étendue avec le réaménagement de la rue Lafayette et du pont Boieldieu. Ainsi, **119.000 €** sont alloués par la Ville pour la création de pistes cyclables dans le cadre des aménagements du TEOR sur les Hauts de Rouen. Le pont Boieldieu verra également des aménagements spécifiques pour ce mode de circulation (**371.000€** prévus au BP 2007).

Enfin, le lancement d'une importante opération d'aménagement du « Parc Urbain des Hauts de Rouen » débutera en 2007 avec le concours d'un maître d'œuvre. Une ouverture d'autorisation de programme pour cette phase est prévue au BP (**897.000 €**). Dans la continuité de cette opération, un nouveau terrain de football d'entraînement pour l'Union Sportive des Sapins sera lui aussi aménagé pour un montant de **610.000 € TTC** pour la 1^{ère} tranche (dont **319.200 € TTC** inscrits dès le BP). L'embellissement des quartiers Lombardie et Sapins via les « jardins de proximité » sera mis à l'honneur avec un crédit de **480.000 €** ouvert au BP. Les opérations sont inscrites au Grand Projet de Ville et font, de ce fait l'objet de cofinancements corrects.

La recherche d'une meilleure maîtrise de l'énergie fait l'objet d'une attention toute particulière. Près de **300.000 €** seront consacrés au remplacement, à l'installation de matériel de chauffage et à l'isolation des bâtiments.

Ainsi, avec la protection du plateau piétonnier (**281.000 €**), c'est près de **2,26 Millions d'euros** qui seront consacrés directement à une protection volontariste de l'environnement (4,6% des CP prévus au BP 07).

En prenant en compte les autres dépenses affectées aux espaces verts (aménagement de jardins, plantations, fleurissement, solde des travaux du square André Maurois, etc.) pour un

montant de **871.000 €**, c'est un montant de **3,13 Millions d'euros** qui est ciblé sur la protection de l'environnement (6,4% des CP prévus au BP 07).

Les opérations menées au titre du FISAC Quartiers

Les opérations réalisées dans le cadre du **F.I.S.A.C.** (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) ont permis la rénovation de la rue **de la République**. L'action est poursuivie avec la **rue Lafayette**. Cette action sera complétée par des aides versées dans le cadre de la rénovation **des façades commerciales**. Ces dernières se caractérisent par une montée en puissance significative.

Une nouvelle tranche « FISAC n°2 » dotée de près de **1.200.000 €** d'AP a été ouverte en DM3 et sera consacrée à la rénovation de la rue Beauvoisine (**500.000 €** de crédits prévus au BP 2007). Les opérations devraient s'inscrire dans le calendrier 2007.

3-3 Une ville moderne

Cette ambition portée par l'équipe municipale doit permettre à la Ville de Rouen d'évoluer vers plus de **modernité** et de **réactivité**, afin d'être plus proche de ses habitants et de créer de nouveaux pôles d'activités tournés vers l'avenir.

- Il convient de noter l'effort engagé par la Ville pour rouvrir une **Auberge de Jeunesse**. Les travaux sont en cours, la Ville mobilisera près de **1.156 000 €** en 2007. Le coût prévisionnel des travaux est de 3.650.000 € pour une enveloppe prévisionnelle de l'opération de **4.850.000 € TTC**. L'Auberge de Jeunesse sera rouverte début 2008.

- Un effort particulier pour les écoles :

En complément du programme de travaux divers sur les établissements scolaires, l'année 2007 déclinera le programme annuel de **rénovation des cours d'écoles** pour lequel un crédit de **300.000 €** sera affecté encore cette année.

De plus, cette année, un effort tout particulier sera réalisé pour l'acquisition de mobilier dans les écoles (**250.000 €** de crédits dès le BP 2007), ainsi qu'une augmentation d'AP pour des travaux d'amélioration dans les écoles. Un crédit de **400.000 €** est d'ores et déjà prévu au budget 2007.

- L'avenir de la ville rive gauche :

Les premières opérations relatives à la construction de la **Cité Judiciaire** située rive gauche seront lancées en 2007 par des travaux de dévoiement de réseaux. Une AP de **2,5 M€** sera ouverte au BP 2007 et un crédit de **300.000 €** sera affecté à ce projet d'envergure.

- L'accueil du public

***L'amélioration du service public**, engagée en 2005, sera poursuivie et achevée en 2007 grâce au programme important de travaux destinés à améliorer l'accueil du public au sein de l'Hôtel de Ville. Déjà l'ouverture d'un nouvel espace en octobre dernier a permis de rendre concret pour nos citoyens cet effort. Les travaux de sécurité à l'Hôtel de Ville seront poursuivis pour un montant de **570.000 €**.

* La « Carte Atout » mise en place en 2006 sera étendue au secteur de la petite enfance. Cet outil fonctionne déjà dans les écoles maternelles et élémentaires. Grâce à ce système, la Ville simplifie les transactions des Rouennais en lien avec le développement des télé-procédures, en

leur permettant de régler leurs factures par de nouveaux moyens (internet, carte bancaire).

Très concrètement, les familles disposent désormais d'un compte qui leur permet de gérer les activités périscolaires de leurs enfants. Les crèches et haltes-garderies en seront équipées en 2007. Près de **262.000 €** seront mobilisés en 2007 pour étendre ce dispositif.

3-4 Une ville rayonnante

Le rayonnement de la Ville de Rouen au sein de notre région constitue une grande ambition portée par le Plan Pluriannuel d'Investissement 2002-2008. Il s'agit de valoriser les atouts de la capitale normande sur le plan économique, portuaire ou culturel.

- La réouverture du Muséum d'Histoire Naturelle a fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme de **1,46 M€** en 2005. Les travaux ont démarré en 2006 et devront s'achever en 2007. **550.000 €** de CP seront mobilisés à cette fin.

- La médiathèque devrait commencer à sortir de terre en 2007. Conçu par l'architecte Rudy Ricciotti (Lauréat en 2006 du Grand Prix de l'Architecture), cet édifice disposera d'une surface de 10.000 m² et ouvrira ses portes en 2009. Un montant de **4,7 M€** de crédits de paiement sera consacré au démarrage de la construction en 2007.

- La chapelle Saint-Louis, Maison des Théâtres et du Geste, fera l'objet de rénovation pour un montant de **540.000 €**, permettant ainsi d'améliorer l'accueil des services et des publics.

Enfin, les travaux divers sur le **patrimoine historique** seront poursuivis avec près de **351.000 €** consacrés à des subventions pour les travaux menés par l'Etat sur l'église Saint-Ouen (Tour couronnée) et **282.000 €** pour l'église Saint-Maclou, **240.000 €** consacrés pour les opérations de sécurité-maintenance sur le patrimoine. Il convient également de souligner les travaux entrepris pour redécouvrir l'Hôtel de Crosne, un des plus beaux hôtels particuliers de Rouen qui accueillera début 2008 le nouveau siège du Tribunal Administratif (une subvention de **120.000 €** est octroyée par la Ville pour réhabiliter ce bâtiment).

4 – Les actions en faveur du développement durable

Le Conseil Municipal doit se prononcer au cours de cette même séance du 15 décembre 2006 sur le lancement officiel d'une démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Rouen. Cette démarche devrait permettre à la Ville de Rouen de rendre plus lisible et de renforcer son action en matière de développement durable.

Néanmoins, dans l'attente de l'avancement de ce projet, il a été décidé d'accélérer la dynamique interne d'ores et déjà amorcée par le Guide de l'éco-agent, la mise en place progressive du tri sélectif du papier, les économies d'énergie dans les bâtiments, etc. C'est ainsi que des groupes de travail, regroupant des représentants des services municipaux, sous la coordination de la Direction Générale, vont être constitués autour des six thématiques suivantes :

-
- l'énergie et les carburants,
- l'eau,
- le plan de déplacements entreprise,

- la santé et le bien-être au travail,
- les logiciels libres,
- les achats durables.

Les premières réunions de ces groupes interviendront au cours du mois de décembre 2006 et de janvier 2007. Leur objectif est de trois ordres :

- actualiser l'état des lieux,
- proposer des actions nouvelles,
- établir des indicateurs d'évaluation partagés.

C'est ainsi, dans le cadre de cette démarche interne aux services municipaux, que des objectifs chiffrés en termes, par exemple, de diminution de la consommation d'énergie, d'eau ou de carburants, ou encore d'augmentation des achats éthiques, respectueux de l'environnement ainsi que de la santé et de la sécurité des agents, pourront être proposés au Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2007.

De même, les crédits identifiés comme s'inscrivant dans l'Agenda 21 de la Ville, après débat à ce même conseil du 15 décembre, seront signalés et identifiés dans le budget primitif 2007.

Telles sont les orientations budgétaires que je propose au débat de notre assemblée délibérante en vue de la préparation du budget 2007.

Jean-Michel GUYARD
Adjoint au Maire
Chargé des Finances,
de la Planification et du
Développement Economique